

Bulletin d'information municipal

Lunery

et ses quartiers

Mai
20
21

Informations horaires mairie et annexe

Mairie :
02 48 23 14 20
du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h

Annexe-Mairie :
02 48 68 91 95
lundi de 9 h à 12 h
mardi, mercredi
et vendredi
de 15 h à 17 h 15

Lunery et ses quartiers Le bulletin d'Information Municipal

Directeur de la publication :
Maire de Lunery
Place Jacques Georges - 18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr

Mise en page :
Ernesto Teixeira

Impression :
Imprimerie Renauldon
36100 Issoudun

Dépôt légal :
Mai 2021 - 800 ex.

Mairie
de
LUNERY



SOMMAIRE

Vie des écoles	2
- Exposition à l'école	
- 1 ^{er} avril	
- Une mini forêt à l'école	
- Décorations écologiques	
- Plantations de bulbes	
Vie communale	4
- État des lieux de la commune	
- Convention Territoriale Globale	
- Entretien des espaces verts et voiries	
- Étude de faisabilité RP Global	
- Budget primitif 2021	
- Hommage à André Barbillat	
- Chanteloup : à la claire fontaine	
Vie économique	8
- Le Délice du Chef	
- Marché du mercredi matin : nouveau primeur	
Assos et solidarité	8
- Gymnastique Lunéroise	
- Club de Gym Seniors	
- La récré Lunéroise	
- Loisirs et Culture	
- Les Amis de Rosières	
- Comités des Fêtes	
- Tiers-Lieu Le Cercle	
- CCAS	
FerCher - Pays Florentais	14
- Campings Intercommunaux	
- Enquête pour le développement touristique	
- SICTOM : communiqués des élus	
Prévention : les violences intrafamiliales	16
Informations pratiques	18
- Liste des Assistantes Maternelles	
- Centre de loisirs Simone Veil de Civray	
- État Civil	

LE MOT DE L'ÉLU

Cher.e.s Lunéroises et Lunérois,

Déjà une année que notre équipe est en place sur la commune. À mon tour, je dois me faire connaître étant conseiller depuis janvier 2021 suite au départ d'une collègue en fin d'année.

Pourquoi cet engagement ?

Cela faisait plusieurs années que je souhaitais m'engager pour notre commune, afin de pouvoir participer à l'amélioration de notre cadre de vie (fleurissement des entrées de villages, amélioration de l'entretien des espaces collectifs, ...).

L'accompagnement des personnes âgées est un point qui me tient particulièrement à cœur. En tant qu'administré, j'aime venir en aide aux personnes qui me sollicitent. En tant qu'élu, je souhaite participer au développement d'actions pour répondre aux besoins de nos anciens.

Depuis le 12 avril, j'ai intégré la commission communication et promotion de la commune. Je ferai tout mon possible pour jouer mon rôle au mieux, au sein de la commune, pour améliorer la vie des Lunéroises et des Lunérois et faire en sorte d'être à l'écoute de toutes vos revendications ou propositions pour vous satisfaire au mieux.

J'intègre une équipe motivée, jeune, avec plein de projets en vue pour égayer le village et vous permettre de vivre dans les meilleures conditions dans notre commune.

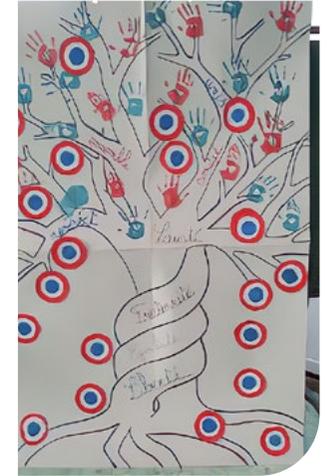
Je me tiens à votre disposition et vous souhaite une bonne santé en ces temps difficiles.

Daniel Da Silva,
conseiller municipal



VIE DES ÉCOLES

Exposition à l'école



Après un travail de plusieurs semaines sur le respect et la laïcité, nous avons finalement exposé à l'école le mardi 16 février.

Tous les élèves ont participé à cette exposition avec des dessins, des photos, des productions d'écrits, un diaporama, des vidéos...

Les parents en ont profité par le biais du blog de l'école puisque nous ne pouvions accueillir personne en raison des conditions sanitaires...

1^{er} avril : le jour des poissons

La journée a commencé par un petit déjeuner pris à l'école. Au menu il y avait des viennoiseries préparées par le boulanger de Lunery, du jus de fruit et des petites suisses.

Ensuite les MS et les GS ont eu une surprise : ils ont échangé leurs maîtresses et leurs Atsem pour faire des travaux sur le thème des poissons. Les PS, eux, ont participé à une chasse aux œufs.

Nous avons passé de bons moments avant de nous séparer pour une semaine de classe à la maison et pour deux semaines de vacances anticipées.

Une mini forêt à l'école



Engagée depuis 2019 dans des projets « Développement Durable », notre école continue à œuvrer pour la biodiversité.

Suite à la demande de Mme Villaldea lors de la journée internationale des forêts, nous avons reçu 57 arbres

variés... De quoi planter une mini-forêt en s'inspirant de la méthode mise au point par M. Miyawaki*.

C'est donc par une belle journée ensoleillée que les élèves de chaque classe ont planté les arbres dans la cour avec l'aide du service technique et de quelques élus que nous remercions.

Nous sommes très fiers du résultat !

*Quelques informations sur cette méthode : <https://semeursdeforets.org/la-methodemiyawaki/>



Décorations écologiques

Pour fêter le printemps, nous réitérons les décorations sur les fenêtres de la classe au blanc de Meudon... nous les avons déjà décorées pour Noël... C'est sans danger pour la planète et parfait pour nettoyer les vitres !

Pour décorer nos fenêtres, nous utilisons le blanc de Meudon parce que c'est écologique. Nous mettons un peu de poudre et on met de l'eau. Après on mélange et on l'utilise comme de la peinture avec un pinceau. Nous pouvons l'enlever avec du papier.

Plantation de bulbes

Les élèves de la classe de CM2 ont planté des bulbes au mois de décembre autour de l'ancienne gare de Rosières. Ils ont été ravis de voir le résultat ce printemps.



VIE COMMUNALE



État des lieux de la commune : sécurité incendie

Un diagnostic Sécurité Incendie Extincteurs, Système de Sécurité Incendie et Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité a été mené fin 2020. À l'issue de cet état des lieux, une répartition optimisée des extincteurs ainsi qu'une remise à hauteur des systèmes actifs de sécurité incendie (alarme et BAES) ont été réalisées.

Coût de l'opération : 13 912,53 €
(diagnostic : 9 930,69 € / remise à niveau : 3 981,84 €)

Afin de garantir la sécurité dans nos bâtiments publics, un contrat de maintenance annuel (réglementaire) est mis en place.

Convention Territoriale Globale



Soucieuse de répondre aux besoins de tous, la municipalité par le biais de M. Sylvain Joly a signé le jeudi 17 décembre l'**acte d'engagement** aux travaux préparatoires à la Convention Territoriale Globale. Cette démarche a été initiée par la CAF du Cher au mois d'octobre dernier.

Cette Convention Territoriale Globale concernera les communes de Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher

et Saugy. Elle vise à co-construire et mettre en œuvre, avec les élus du territoire, **une politique globale d'action sociale et familiale qui réponde aux besoins des familles** vivant sur notre territoire. Mobilité, liens intergénérationnels, accompagnement des familles et des aînés, accès aux soins, etc... sont autant de sujets qui seront abordés lors de l'élaboration de cette convention. Pour ce faire, les élus seront accompagnés par la CAF et les autres institutions signataires (le Conseil Départemental, la MSA).

Les réunions de travail ont débuté mi-mars pour une signature de la convention prévue avant la fin de l'année 2021. Dossier à suivre...

Entretien des espaces verts et voiries : mise en place du plan de gestion différenciée

Comme de nombreux administrés, les élus et les agents du service technique sont préoccupés par la gestion des espaces verts et voiries de notre commune. Ensemble, ils travaillent de concert pour trouver des solutions qui nous permettront d'avoir à court, moyen et long terme une commune visuellement plus accueillante, plus agréable à vivre, dont nous pourrions être fiers. Les contraintes sont importantes : superficie de la commune, manque de moyens humains et budget limité.

Une solution est rapidement apparue : la mise en place du plan de gestion différenciée préconisé par Nature 18 suite à la mise en place de la charte « zéro pesticide ».

La gestion différenciée, c'est quoi ?

Le passage au « zéro pesticide » entraîne un changement de pratiques dans l'entretien des voiries et des espaces verts communaux. En effet, l'utilisation de produits phytosanitaires simplifiait l'entretien des voiries ; un à deux passages par an suffisaient pour maintenir la végétation spontanée sur les trottoirs, allées et autres places présentes dans les collectivités.

Avec le passage au « zéro pesticide », il est donc nécessaire pour les collectivités de repenser et améliorer la gestion des espaces verts dans le respect de l'environnement.

L'objectif de ce mode de gestion dit « différenciée » consiste à :

- Gérer les espaces verts de façon raisonnée,
- Favoriser la biodiversité,
- Maintenir le zéro phyto,
- Rationaliser et limiter le nombre d'interventions,
- Diminuer les coûts,
- Améliorer la qualité de vie,
- Travailler sur l'aspect pédagogique de ce mode de gestion.

Le grand principe de cette « gestion différenciée » est de faire une classification des différents espaces selon leur utilisation afin d'adapter leur entretien.

À Lunery, 3 classes ont été répertoriées :

Classe I : *Les espaces de « prestige » : entretien soigné et fleurissement important (entrées de village, bourg),*



Classe II : *Les zones intermédiaires : entretien suivi et fleurissement limité (terrains de sport, parc),*

Classe III : *Les zones champêtres ou des milieux « zones naturelles » : entretien avec fauchage raisonné (zones de prairies).*

Il est à noter qu'il faut 2 à 3 ans pour mettre en place un plan de gestion différenciée. Ce temps est nécessaire pour permettre à la nature de se réimplanter dans les lieux choisis et à l'équipe chargée de l'entretien des espaces verts de tester, évaluer et ajuster ce mode de gestion.

Enfin, l'occasion de rappeler ici que chacun d'entre nous est responsable de l'entretien des trottoirs devant le domicile qu'il occupe (propriétaire ou locataire). Alors, selon la possibilité de chacun, œuvrons ensemble pour notre cadre de vie, notre commune.

Étude de faisabilité « RP Global »



Fin novembre 2020, dans un souci de transparence, la société RP Global a sollicité l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur Lunery. Lors du conseil municipal du 14 décembre dernier, les conseillers ont, à l'unanimité, autorisé RP Global à réaliser cette étude. Cette démarche n'engage aucunement notre commune sur un tel projet.

Il est à noter que la société TOTAL Energie, qui avait engagé ce même type d'étude sous l'ancienne municipalité, nous a informé de l'abandon de son projet au mois d'août dernier.

Concernant RP Global, nous ne manquerons pas de vous communiquer les conclusions de leur étude.

Hommage : André Barbillat nous a quitté

Né le 13 janvier 1935 à Alfortville (Val-de-Marne), il était titulaire d'un diplôme de fin d'étude au lycée Dorian à Paris (11^e arr.) et d'un diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) à Paris.

De septembre 1953 à octobre 1962, il est embauché par la société Chausson, où il a notamment participé au démarrage de l'usine de Reims. Il a adhéré à la CGT dans cette entreprise, où il a également pris ses premières responsabilités syndicales. Il a participé aux manifestations parisiennes du 8 février 1962 pour la paix en Algérie et contre l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS), qui se soldèrent par huit morts au métro Charonne.

En novembre 1962, il est embauché comme ingénieur à la Société d'Étude et de Réalisation d'Engins Balistiques (SEREB), au sein de son bureau d'études industrielles.

En juin 1967, il rejoint la Société européenne d'études et d'intégration de systèmes spatiaux (SETIS), une filiale de la SEREB, où il a été élu délégué du personnel et délégué syndical. Cette entreprise est intégrée à la SNIAS en 1972. En juin de cette même année, il a rejoint le site de l'Aérospatiale à La Courneuve, comme ingénieur (position II), responsable du service fiabilité au sein du bureau d'études. Il est rapidement élu secrétaire du syndicat UFICT et représentant syndical au comité d'établissement.

Durant douze années, il a été le secrétaire général du Syndicat National des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie (SNCIM). À ce titre, il a été élu à la commission exécutive de la Fédération des travailleurs de la métallurgie au

26^e congrès fédéral en novembre 1968. Il a quitté ce mandat à l'occasion du 31^e congrès fédéral en avril 1983. De même, il est élu au conseil national de l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens (UFICT) de la métallurgie, lors de sa conférence constitutive en janvier 1973 jusqu'en 1980, puis de sa commission exécutive (1980-1991) et de son bureau (1973-1980).



Il a participé aux délégations de la CGT pour la négociation de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie en 1972, et des accords sur la réduction du temps de travail (1969), sur l'emploi (1972) et sur la garantie de ressources (1974). De 1968 à 1981, il a également représenté la CGT au sein de la commission nationale paritaire d'application de la convention collective nationale sur les retraites complémentaires des cadres, l'AGIRC.

En avril 1982, il a obtenu un congé sans solde de l'Aérospatiale pour assurer la fonction de directeur industriel de la société Manufrance, à l'occasion de sa reprise sous la forme d'une société de coopérative ouvrière de production (SCOP). Il assure cette fonction jusqu'en avril 1983, date à laquelle il a également pris en charge la fonction de directeur général jusqu'à la fin du mois de décembre 1983. Il a assuré la relance de la production, l'acquisition de nouvelles machines, le déploiement de moyens informatiques, la négociation d'un plan industriel, commercial et de financement avec les pouvoirs publics et les banques, ainsi que la négociation de marchés d'équipement d'armement.

À sa réintégration au sein de l'Aérospatiale, il a obtenu une mission de six semaines pour préparer l'ouverture d'une filiale étrangère, en l'occurrence un centre de maintenance pour l'aviation au Mexique.

À sa retraite, il a intégré le conseil national de l'Union fédérale des retraités (UFR) de la métallurgie, le temps d'un mandat (1995-1999).

Militant communiste dans le 10^e arrondissement à Paris, il était très investi sur les questions de politique industrielle et de transport. Il participa ainsi à la concertation sur l'aménagement des berges du canal, initia le projet de navette Décabus et multiplia les interventions en faveur des exilés du 10^e arrondissement. Il avait également été à l'initiative de la création de l'association Robert Desnos pour « favoriser les liens sociaux et intergénérationnels dans le quartier de la Grange-aux-Belles et des actions d'accompagnement scolaire. »

En 2012, il a quitté son arrondissement où il militait depuis plus de vingt ans, pour rejoindre Lunery, dans le Cher. Animateur de la branche « Val-de-Cher » du Codérail, il luttait depuis de nombreuses années pour la défense des dessertes ferroviaires régionales et en particulier la ligne Montluçon-Bourges.

Il était également adhérent à l'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie.

Il est décédé à l'hôpital de Bourges, des suites de la Covid-19, le 3 mars 2021.

Emeric TELLIER – Archiviste de la FTM-CGT

L'équipe municipale tient à témoigner toute son amitié ainsi que ses sincères condoléances à la famille et aux proches d'André. Une pensée toute particulière pour Claire.

Sincères remerciements à la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT pour avoir autorisé la parution de cet hommage dans notre bulletin d'information.

Merci André, pour ta générosité, ton intelligence et ta patience...

VIE COMMUNALE

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE DE LUNERY

Répartition recettes réelles de fonctionnement

La Loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale. Pour compenser cette suppression, il a été décidé de transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur son territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental du foncier bâti de 2020 soit 19,72 % pour le département du Cher, qui viendra s'additionner au taux communal de 12,95 %, inchangé depuis de nombreuses années.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de taxe d'habitation « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

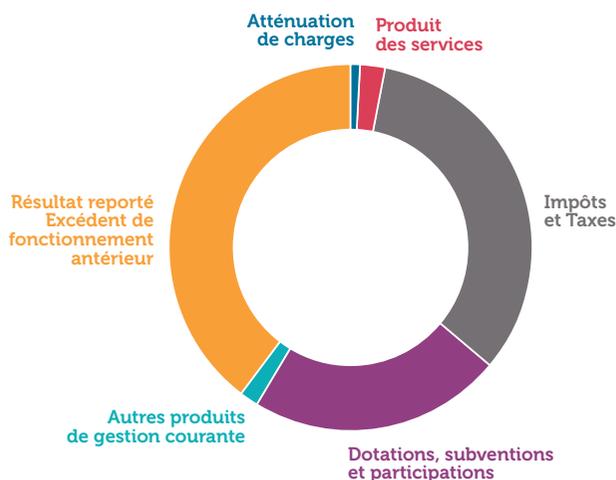
En 2021, les taux d'imposition prévus au budget primitif sont identiques à ceux de 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) - 32,67 %
(Taux communal : 12,95 % + Taux départemental : 19,72 %)
- Taxe foncière (non bâti) - 38,10 %
- Cotisation foncière des entreprises - 22,39 %



Les recettes de fonctionnement :

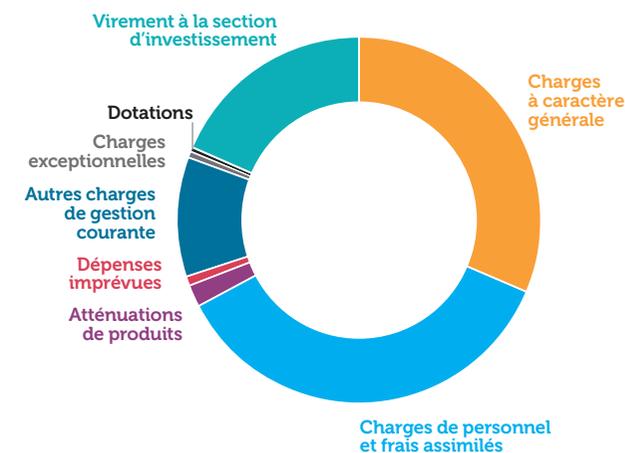
Les recettes totales de fonctionnement représentent **2 402 166,93 €** inscrits au budget primitif 2021.



Recettes de Fonctionnement		BP 2021	Répartition
013	Atténuation de charges	26 600 €	1,83 %
070	Produit des services	48 000 €	3,31 %
073	Impôts et Taxes	797 649 €	54,94 %
074	Dotations, subventions et participations	539 607 €	37,17 %
075	Autres produits de gestion courante	40 000 €	2,75 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 451 856 €	100 %
002	Résultat reporté – Excédent de fonctionnement antérieur	950 310 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		950 310 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 402 166 €	

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement représentent **2 402 166,93 €** inscrits au budget primitif 2021.



Dépenses de Fonctionnement		BP 2021	Répartition
011	Charges à caractère générale	757 600 €	38,81 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 600 €	44,03 %
014	Atténuations de produits	50 000 €	2,56 %
022	Dépenses imprévues	14 454,93 €	0,74 %
065	Autres charges de gestion courante (dont Subventions aux associations 25 755,41 €)	254 138 €	13,02 %
067	Charges exceptionnelles	5 500 €	0,28 %
068	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 874 €	0,56 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 952 166,93 €	100 %
023	Virement à la section d'investissement	450 000 €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		450 000 €	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 402 166,93 €	

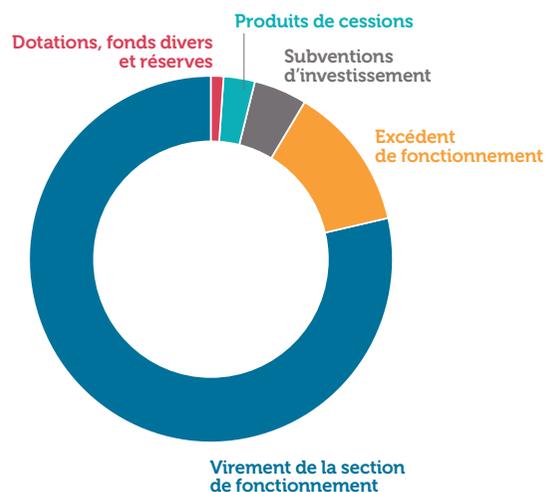
Les principaux projets de l'année 2021 :

- Groupe scolaire René-Mariat : Réfection de 2 toits-terrasses
- Bâtiment communaux : Mise aux normes sécurité incendie
- Informatisation bibliothèque et création d'un nouveau service
- Changement Menuiseries, divers bâtiments
- Divers achats :
- Matériel informatique (renouvellement des équipements de la mairie, label école numérique)
- Mobilier
- Matériels pour les services techniques
- Jeux extérieurs pour l'école
- Décorations de Noël



Les recettes d'investissement

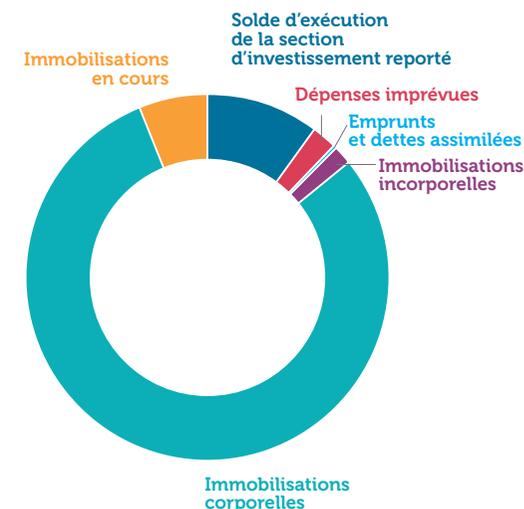
Les recettes totales d'investissement représentent **572 818,98 €** inscrits au budget primitif 2021.



Recettes d'investissement	BP 2021	Répartition
010 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 100 €	5,78 %
013 Subventions d'investissement	16 098 €	13,11 %
024 Produits de cessions	27 600 €	22,47 %
1068 Excédent de fonctionnement	72 020,38 €	58,64 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	122 818,98 €	100 %
021 Virement de la section de fonctionnement	450 000 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	450 000 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	572 818,98 €	

Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement représentent **572 818,98 €** euros inscrits au budget primitif 2021.



Dépenses d'investissement	BP 2021 (BP + RAR N-1)	Répartition
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 556,98 €	10,23 %
020 Dépenses imprévues	12 000 €	2,09 %
016 Emprunts et dettes assimilées	1 100 €	0,19 %
020 Immobilisations incorporelles	11 000 €	1,92 %
021 Immobilisations corporelles	455 162 €	79,46 %
023 Immobilisations en cours	35 000 €	6,11 %
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	572 818,98 €	

VIE COMMUNALE

Chanteloup : à la claire fontaine...

La fontaine de Chanteloup est située sur la petite route longeant la voie de chemin de fer en direction du Patouillet. Autrefois, dans les années 1970, elle était largement consommée par les habitants de la commune, elle était soumise à des analyses périodiques, puis sa consommation a été interdite par la municipalité de l'époque à cause, principalement, des dangers liés aux pesticides. La fontaine de Chanteloup, selon les dires des anciens de la commune, prendrait sa source à la Rampenne de Saint-Caprais. Après plusieurs kilomètres parcourus notamment sur les chaumes calcicoles du Patouillet et dans les bois du même nom, l'eau étant filtrée par des sols riches en minéraux ferrugineux, elle se jette dans le Cher à la sortie d'un tunnel de pierre lui permettant de passer la petite route. Cet endroit très prisé des marcheurs est un lieu atypique. Un nettoyage des abords, tout en gardant son authenticité, puis un projet d'aménagement (banc, table et rambarde de sécurité) permettraient d'attirer de futurs visiteurs.



VIE ÉCONOMIQUE

Le Délice du Chef

Cuisinier de métier depuis plus de 20 ans, Jérôme Robinet a choisi d'ouvrir son entreprise « Le Délice du Chef » le 3 février 2019 à Lunery. Ce traiteur à domicile viendra cuisiner chez vous ses plats élaborés à partir de produits frais et locaux. Des repas à thèmes sont proposés comme des paellas, couscous, tartiflettes, méchouis, buffets froids ou chauds ainsi qu'une carte élaborée par ses soins.

Toutes les demandes sont étudiées sur devis en prenant compte du budget de chacun, alors n'hésitez pas à le contacter par téléphone : 06.98.96.59.58 ou 07.79.80.65.40, ou par mail : ledeliceduchef@outlook.fr

Le Délice du Chef

Traiteur à domicile

- cuisine chez vous
- vos événements :
mariage, baptême, anniversaire...
- repas de fête
- ...

☎ 06 98 96 59 58
ledeliceduchef@outlook.fr

N° Siren : 441931524

Marché du mercredi matin : nouveau primeur

Depuis le 31 mars, M. Dupont et son épouse ont le plaisir de vous accueillir au marché hebdomadaire du mercredi matin à Lunery. Sans passer par les frigos, légumes frais en direct de producteurs sélectionnés dans un rayon de 150 à 200 km maximum. Quelques fruits viennent ponctuellement compléter l'étale : pommes et fraises (Argent-sur-Sauldre) en ce moment.

Vous n'êtes pas disponible le mercredi matin ? M. et Mme Dupont vous proposent de passer commande en les contactant au 06 99 42 96 82, au plus tard le lundi avant 18h. Charge à vous d'organiser le paiement et le retrait par une personne de confiance le mercredi matin suivant.

ASSOS ET SOLIDARITÉ

Club de Gym Séniors de Lunery

Comment raconter la vie d'un club quand il ne se passe rien ? Il était une fois, en septembre 2020, une vingtaine d'adhérents de Lunery et des communes alentours, motivés et heureux de se retrouver après une longue période de confinement, reprenait le cours de gym du jeudi après-midi. Ah quel bonheur, hélas de courte durée ! V'la-t-y pas qu'en novembre le vilain virus tire à nouveau le rideau : on re-ferme !

L'espoir fait vivre, c'est bien connu. On a attendu la fin janvier, puis mars, et à l'heure où s'écrit cet article, l'horizon n'est pas plus clair. Le tapis et les baskets sont toujours au placard, les genoux rouillent en douleur (plus qu'en douceur), les épaules s'ankylosent en silence, les abdos se relâchent sournoisement. Un nouveau confinement va nous être fatal c'est à craindre et les chocolats de Pâques ne nous ont pas aidés !

Bien sûr, on peut faire les exercices chez soi, on a le matériel ! Mais bof, les copines manquent, la musique manque, les fous rires manquent, les bavardages aussi, et l'animatrice manque. En fait c'est une vie sociale toute entière qui manque !

Gardons le moral toutefois ; le printemps va y contribuer ! Ce même printemps qu'un de nos fidèles adhérents, André Barbillat, n'aura pas le bonheur de savourer, car il nous a quittés en mars ; il manquera à ses amis du club de gym avec lesquels il aimait partager de beaux moments de convivialité en compagnie de Claire, son épouse.

Nous informerons directement par mail nos adhérents d'une reprise des cours dès que la mairie aura le feu vert pour mettre les salles à disposition ; nous avons les masques, le gel hydro alcoolique, on se tient prêt !

Le lien est maintenu virtuellement et c'est avec un grand plaisir que le bureau et l'animatrice retrouveront toute cette joyeuse équipe : manque plus que la date ! Alors à bientôt les ami(e)s !

Gymnastique Lunéroise

Le club de la Gymnastique Lunéroise a recommencé ses activités le 7 septembre 2020 après avoir mené ses inscriptions le 30 août 2020. Le club a enregistré 87 licenciés pour cette saison 2020-2021.

Trois groupes de Baby Gym, soit un total de 20 enfants, s'entraînent le samedi entre 9h00 et 12h15. Ces cours sont animés par Brigitte Baudoin, Madline Debray et Amélie Gressin.

Un groupe de séniors composé de 5 personnes s'entraîne le lundi de 9h15 à 10h15. Ce groupe est animé par Natacha Exposito.

Un groupe d'animation composé de 18 enfants s'entraîne le mardi de 18h00 à 19h30. Ces cours sont animés par Kévin Perrin et Clémence Lesch.

Un groupe de loisirs composé de 16 enfants s'entraîne le jeudi de 18h00 à 19h30. Ces cours sont animés par Kévin Perrin et Amélie Gressin.

Enfin, un groupe de compétition composé de 21 gymnastes s'entraîne le lundi, le mercredi de 17h45 à 19h45 et pour certaines le vendredi de 17h30 à 20h00. Ces cours sont animés par Giovanna Bègue et Lucie Bonnet.

Les activités du club ont été écourtées suite aux différentes annonces du gouvernement.

Cependant, le club a pu participer à plusieurs manifestations telles que :

- Le forum des associations organisé par la commune de Lunery le 12 septembre 2020.
- Romane Catel (7 ans) a participé aux sélections permettant de composer le collectif des meilleures gymnastes du Centre le 4 octobre 2020 à Orléans. Suite à ces sélections, cette jeune gymnaste est entrée dans ce collectif composé de 16 gymnastes âgées de 7 à 11 ans. Elle a effectué son premier stage dans ce collectif les 24 et 25 octobre à Saint Pierre des Corps.
- Le club avait engagé des formations afin de former ces nouveaux bénévoles. Ainsi, une formation animateur Baby Gym et une formation animateur GAF avaient été engagées. Elles n'ont pas pu aboutir et sont donc reportées à l'année prochaine.

Le club espère pouvoir reprendre ses activités au plus vite.



ASSOS ET SOLIDARITÉ

La Récré Lunéroise

À l'occasion de l'Épiphanie, l'association la Récré Lunéroise s'est associée à la boulangerie Autrive pour proposer une vente de galette des rois aux familles et aux personnels des écoles de Lunery.

Chaque galette était accompagnée d'une magnifique couronne réalisée par les élèves de maternelle. Pour une galette achetée 10 €, M. et Mme Autrive reversaient 3 € à l'association. Avec une quarantaine de galettes vendues, nous remercions toutes les personnes ayant participé à cette vente.

Un grand merci à la boulangerie Autrive, aux enseignants et Atsem de l'école pour leur implication. Nous espérons que cette vente vous a permis de partager un moment convivial en famille, autour de ces délicieuses galettes.

Comité des Fêtes de Lunery

Nous ne vous oublions pas !

Depuis un an, la crise sanitaire ne nous a pas permis de vous retrouver autour de nos activités habituelles, ce dont nous sommes très tristes.

Dès que nous en aurons la possibilité, nous serons au rendez-vous et nous ne manquerons pas de vous en informer. Nous espérons de tout cœur pouvoir vous donner rendez-vous et pour la randonnée semi-nocturne.

Loisirs et Culture

Comme beaucoup d'autres associations les activités sont en sommeil depuis !!!!!

La soirée théâtrale a été annulée (10 avril), les cours d'art floral sont en suspens (confinement + couvre-feu). Puis courant janvier, nous décidons de lancer la RENCONTRE ARTISTIQUE de la PENTECÔTE ! 22-23-24 mai, c'est un peu osé compte tenu du contexte actuel, mais c'est un peu pour le bien de tous : artistes, artisans, sculpteurs, potiers, créateurs de bijoux et autres n'attendent que ça, pouvoir exposer. Pendant un an, ils ont produit beaucoup sans pouvoir exposer.

Il faut attendre la décision des autorités pour l'ouverture des salles. Cette rencontre se déroulera différemment en ce qui concerne les règles sanitaires, nous serons là pour y veiller. Un protocole sera mis en place.

Venons-en à la présentation des invitées d'Honneur : Catherine ARNAULT CARBONEL aquarelliste et

Christine TATIN-DUBOIS créatrice d'images et de graphismes. Deux femmes qui auraient dû être là en 2020. Des talents extraordinaires que vous pourrez rencontrer lors de la visite du salon, ainsi que tous ceux qui ont répondu à l'inscription.

Les horaires : 14h30 - 19h, les 3 jours sous réserve de modification des horaires de fermeture.

Alors on y croit ! Ça fera du bien de pouvoir enfin sortir ! Quelle déception si l'on devait annuler !

Merci de votre compréhension.

Les Amis de Rosières

Nous avons sollicité différentes entreprises concernant l'électrification des cloches de l'église de Rosières, afin de redonner de l'activité au clocher lors des cérémonies religieuses.



Comité des Fêtes de Rosières

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

3^e dimanche de chaque mois

Des locaux communaux au service des bénévoles.

Des bénévoles au service des commerçants.

En attendant des jours meilleurs, vous pouvez vous approvisionner auprès des commerçants ambulants.

L'apiculteur Jean Chabin de Venesmes peut proposer un concept d'accompagnement apicole aux amateurs.

Contact au **06 21 70 01 93**
ou **abeilles-en-berry@laposte.net**



INVITÉES D'HONNEUR

CHRISTINE TATIN DUBOIS

Créatrice d'images et de graphismes

CATHERINE ARNAULT

CARBONEL

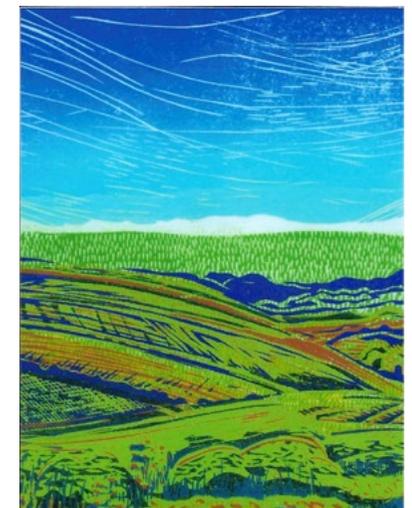
Aquarelliste

RENCONTRE ARTISTIQUE 22-23-24 MAI 2021 LUNERY

ENTRÉE LIBRE DE 14H30 A 19H,
CENTRE GÉRARD PHILIPPE LUNERY

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION
LOISIRS ET CULTURE

*sous réserve de la situation sanitaire



ASSOS ET SOLIDARITÉ

Tiers-lieu Le Cercle (article 2/2)

L'association Le Cercle porte un projet de tiers-lieu social, culturel, professionnel et environnemental dont elle assure la gestion.

L'équipe, le noyau du cercle :

Anti : sociétaire de la SCI et président de l'association Le Cercle. Artiste plasticien et maker, le géo-trouve-tout de la bande.
Site internet : www.anti.sx / *Instagram* : antiartiste

Stéphane : sociétaire de la SCI et président de l'association Ecolieu Rosières. Viticulteur et producteur de vin bio, spécialiste des questions environnementales. *Instagram* : Ecolieu Rosières

Florian : secrétaire de l'association Le Cercle. Jardinier paysagiste et passionné de nature.

Dom : gardien du Cercle Saint-Albert. Brocanteur, créateur de luminaire et spécialiste du réemploi.

Alice : coordonnatrice et chargée de communication. Artiste plasticienne et infographiste pour les grands médias. *Site internet* : <http://aliceplanes.com> / *Instagram* : alice_planes

Sur place ou à distance, avec l'aide de nombreux autres acteurs bénévoles, tous travaillent et apportent leur savoir-faire à la réalisation de ce projet titanesque.

C'est quoi un Tiers-lieu ?

Le tiers-lieu Le Cercle est conçu comme une plateforme de service ayant pour objet de contribuer à la transformation sociale, écologique, économique et culturelle de son territoire. C'est une offre saine et éthique, fondée sur les principes de la permaculture ou culture permanente et directement inspirée du vivant. C'est un lieu de vie, d'apprentissage et d'activités 3.0 qui propose de vivre une expérience au cœur de son écosystème.

Véritable outil pédagogique, il a pour ambition de sensibiliser, d'éduquer, et de former les publics aux changements d'aujourd'hui et de demain.

- La problématique environnementale : l'Écolieu du Cercle répond et aide sous la forme de stages et formations en permaculture, d'élaboration d'un jardin pédagogique, d'initiations à la naturopathie, d'apiculture et reconnaissance des plantes locales, de sensibiliser à la souveraineté alimentaire à travers la conscientisation des effets de l'alimentation sur la santé et l'environnement.



- Une pouponnière : pour aider les associations et les acteurs dans les démarches administratives et de fonctionnement, par le montage de dossier, de demande de subventions, de mutualisation de force et de moyens.
- Les outils technologiques appuyés par un savoir-faire pointu sont mis à disposition sous une organisation de type Hacker-maker space (laboratoire de fabrication collaboratif). Conscient que la fracture numérique est un des enjeux majeurs aujourd'hui, le tiers-lieu envisage des services d'accompagnement numérique et d'acquiescer le label Pass Numérique. Véritable lieu de création, de production, et

de mutualisation des savoirs, l'ambition du Cercle est de devenir une pépinière d'associations et d'entrepreneurs par des espaces de co-working dédiés à toutes sortes de prototypage et élaboration de projets.

- Enfin le tiers-lieu Le Cercle est un véritable lieu culturel où public et artistes convergent. La structure offre aux artistes des espaces de travail et de résidence, ainsi qu'un espace de diffusion avec, par exemple, un véritable musée d'Art Urbain et une salle de spectacle. C'est aussi un lieu d'apprentissage pour toutes sortes de pratiques liées aux arts plastiques et à la musique.

L'accès à la culture et le développement de l'éducation artistique pour tous constituent un enjeu démocratique fondamental en termes de citoyenneté, de développement de l'esprit critique et d'expression identitaire.

En quelques mots, la mission est d'accompagner la transition, informer, de mutualiser les savoirs, et d'imaginer des solutions à l'échelle locale.

Un projet de territoire

Dans une société à chaque fois plus centrée sur les grandes villes, les localités ont besoin de répondre à un besoin citoyen pressant, que ce soit par l'alimentaire ou l'économie. La migration des porteurs de projets, la gentrification et le manque de mobilité en campagne rendent les démarches de créations et d'innovations d'autant plus difficiles.

Hormis le strict aspect économique, ils souhaitent se positionner comme un tiers-lieu dans un éco-quartier. Plus généralement, ce sont toutes les activités du tiers-lieu Le Cercle qui seront considérées sous l'angle de l'écologie et de l'économie circulaire afin de maximiser les externalités positives.

De par sa construction basée sur l'intelligence collective et l'inclusion territoriale et citoyenne, Le Cercle envisage de nouvelles perspectives pour les porteurs de projets et ambitionne de rassembler différents acteurs du territoire. Le lieu offre toutes les possibilités de mutualisation et de co-innovation entre grandes et petites entreprises présentes, unification des forces entre entrepreneurs et citoyens, échanges de services et ressources entre acteurs.

Un lieu ouvert à tous

Le tiers-lieu Le Cercle s'organise pour devenir un levier pour les publics les plus éloignés de l'emploi tant en termes de développement de réseau, d'inclusion numérique, de lien social que d'ancrage territorial. En effet, par cet ancrage et la connaissance des acteurs, Le Cercle souhaite agir à développer des initiatives directement inspirées de leurs propres parcours et expériences. En tirant profit des différentes compétences et expériences de leurs utilisateurs, le lieu prône les bienfaits d'un quotidien collectif où le réseau des uns fait le bonheur des autres, où les expériences des uns font gagner du temps aux autres, où les partenariats existants peuvent être renforcés, et cela au bénéfice des personnes accompagnées.

État d'avancement du projet et programme

L'état du projet est à titre indicatif. Il est sujet à modifications.

2019-2020 : on se structure, on étudie, on donne le rythme.

- Structuration juridique et montage financier
- Étude du territoire et des publics
- Rencontre avec les acteurs de la culture et de l'industrie locale
- Études techniques et architecturales
- Programmation fonctionnelle
- Première phase de réhabilitation

2020-2021 : On crée des liens, on active les espaces, on continue le réenchantement du lieu.

- Ouverture des ateliers collaboratifs
- Lancement d'événements dans les murs et hors les murs
- Lancement des ateliers dans les murs et hors les murs
- Deuxième phase des travaux
- Exposition Art Urbain
- Lancement des potagers pédagogiques

2022 : On stabilise, on fait les premiers bilans, on corrige

- Dernière phase des travaux de réhabilitation
- Bilan des activités
- Dépôt des propositions pour les futurs projets
- Création d'une ressourcerie
- Développement des activités

2023 : On s'ouvre, on échange, on maintient le rythme

- Bilan des travaux
- Développement des activités
- Développement et suivi de projets des autres acteurs locaux
- Bilan des 3 années, projection sur l'avenir

Ilyatoujoursquelqu'unauCercle,n'hésitezpasànouscontacter pour venir rencontrer le noyau et ses membres, proposer un projet ou des idées.

Vous pouvez nous contacter par mail :
lecerclerosieres@gmail.com

Sur *instagram* : tierslieulecercle

Sur *facebook* : tierslieulecercle

Sur *instagram* : ecolieurosieres

Sur *facebook* : ecolieu rosieres

C.C.A.S.

Recensement des personnes vulnérables : inscription sur fichier nominatif

Le CCAS tient un registre de personnes vulnérables vivant sur notre commune. Celui-ci permet l'intervention ciblée des services sanitaires et/ou sociaux dans le cadre de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, crise sanitaire, inondation...).

Si vous vous sentez isolé, en situation de fragilité, que vous êtes une personne âgée, personne handicapée, malade, pensez à vous inscrire sur ce registre. Cette inscription est volontaire et facultative, les données collectées sont confidentielles.

Comment s'inscrire ? L'inscription se fait en complétant un formulaire sur notre site internet, ou en vous rendant auprès de la Mairie. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service de soins à domicile...).

Toute personne peut être radiée du registre quand elle le souhaite sur simple demande écrite. Il faut adresser un courrier à Monsieur Sylvain Joly, Président du CCAS - 1 place Jacques Georges - 18400 Lunery.

Si vous êtes déjà inscrit, pensez également à signaler au CCAS tout changement de situation.

Inscription au repas des aînés ou bon d'achat 2021

En 2020, en raison de la crise sanitaire, la municipalité décidait d'annuler le repas des aînés en privilégiant la distribution de bons d'achat et chocolat aux aînés inscrits.

Parce que nous voulons croire en des jours meilleurs, le CCAS propose à tous nos séniors un moment convivial autour d'un repas le samedi 4 décembre 2021.

Nous savons qu'il n'y a rien de plus important que votre santé et celle de vos familles, c'est pourquoi ce repas peut être annulé à tout moment pour respecter les prérogatives gouvernementales et les mesures sanitaires liées au Covid-19. (Ce repas serait donc remplacé par un bon d'achat).

Bon d'achat ou repas ? C'est à vous de faire votre choix. Pour cela, il faut être âgé de 66 ans ou plus, vivre dans la commune et s'inscrire en mairie avant le 6 novembre 2021. Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera acceptée.



FERCHER - PAYS FLORENTAIS

Campings Intercommunaux, saison 2021

Les campings de Villeneuve-sur-Cher et de Lunery seront ouverts du samedi 26 juin au dimanche 29 août.



Renseignements et réservations auprès de la
Communauté de Communes Fercher-Pays Florentais :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Tél : 02 48 23 22 08

Mail : paysflorentais@cc-fercher.fr

Pour vos réunions de famille et autres occasions,
pensez au Gîte Intercommunal de Plou
(<https://ccfercher.fr/tourisme/gite-de-plou.html>)

Enquête pour le développement touristique de notre territoire



Actuellement, votre Communauté de Communes élabore un schéma de développement touristique en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire et l'AD2T (Agence de Développement Tourisme & Territoires du Cher).

Afin de mener ce travail de manière collective, nous souhaitons associer les habitants afin qu'ils puissent s'exprimer sur leur perception du territoire et sur les actions à engager pour renforcer l'activité touristique qui leur semblent prioritaires.

Pour ce faire, une enquête en ligne est mise à votre disposition jusqu'au 31 mai prochain (www.lunery.fr, agenda).

L'ensemble des réponses apporteront un cadre de référence pour organiser la réflexion.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre démarche et le temps que vous consacrerez à cette enquête.

SICTOM : COMMUNIQUÉ DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FERCHER PAYS-FLORENTAIS

Le service d'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte ainsi que la gestion des déchetteries sont assurés par Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Champagne Berrichonne dont le siège se trouve à Issoudun, dans le département de l'Indre.

Le SICTOM, est un syndicat mixte constitué de 2 communautés de communes qui sont FerCher Pays-Florentais (9 communes pour 11 742 habitants et 232 km²) et Champagne Boischauts (30 communes pour 10 006 habitants et 710 km²).

Chaque communauté de communes dispose de 2 voix par commune la composant soit 18 délégués pour FerCher et 60 pour Champagne Boischauts. Force est de reconnaître que notre communauté de communes est sous représentée par rapport à son poids démographique.

Ce syndicat est dans une situation financière catastrophique et son budget 2020 a été déferé à la Chambre Régionale des Comptes (CRC) par les services de l'État du département de l'Indre.

Le compte de gestion 2019 (état des comptes tenu par le percepteur qui retrace les entrées et sorties financières de la structure, réalisées au titre de l'année 2019) fait apparaître un déficit de fonctionnement de 316 789,16 € et un déficit d'investissement de 31 367,76 €.

La CRC a rendu un avis suite au budget 2020 du SICTOM mettant en avant l'insincérité de ce dernier, avec notamment des recettes exceptionnelles qui n'en n'avaient que le nom et qui servaient simplement à équilibrer comptablement un budget dont les recettes ne suffisaient pas à équilibrer les dépenses. Ainsi que le non rattachement des charges à l'exercice, qui est un stratagème comptable visant à ne pas payer les factures de fin d'année sur l'exercice comptable mais de les payer sur le suivant afin de ne pas creuser le déficit de fonctionnement de l'année...

Cet avis de la CRC ne nous a été communiqué par le Président qu'après sa réélection. Aucun élu de l'ancienne mandature n'en ayant eu connaissance et encore moins les membres du bureau syndical.

La situation catastrophique n'a fait qu'empirer. Le compte administratif 2020 (état des comptes tenu par la collectivité qui retrace les entrées et sorties financières de la structure, réalisées au titre de l'année 2020) fait apparaître un déficit de fonctionnement de 609 832,63 € et un déficit d'investissement de 12 126,76 €.

Si bien qu'en ajoutant aux chiffres de 2020 les chiffres de 2019, nous sommes avec un déficit cumulé de 970 115,68 €. Somme à laquelle il convient d'ajouter environ 130 000 € d'impayés qui datent pour la plupart de la période où le SICTOM était à la redevance ainsi qu'environ 100 000 € de charges 2020 non rattachées à l'exercice.

Nous sommes face à un trou de l'ordre 1 200 000 €.

Nous avons également découvert la présence de 2 lignes de trésorerie, l'une de 500 000 € et une autre de 375 000 € (portée à la connaissance des élus en avril 2021) servant au SICTOM à avoir de la trésorerie.

Les informations nous sont communiquées au bon vouloir du Président, qui dirige seul ce syndicat, en toute opacité.

C'est pourquoi les élus de Fercher, bien que minoritaires, mènent une lutte sans relâche au sein du SICTOM pour obtenir une plus grande transparence financière et organisationnelle.

La somme demandée pour notre territoire par le SICTOM ne cesse d'augmenter comme l'indique le tableau suivant :

2017	2018	2019	2020	2021
1409 973 €	1435 858 €	1502 044 €	1524 080 €	1630 765 €

La somme demandée à l'autre communauté de communes est inférieure de 252 043 € à celle qui nous est demandée alors que nous avons une population quasiment identique et un territoire 3 fois moins grand.

Face à un tel manque de considération de notre territoire et autant d'insincérité, les élus de Fercher, dont les propos sur la gestion catastrophique du SICTOM ont été entendus, ont rejeté le compte de gestion et le compte administratif qui leur ont été présentés. Aucun élu présent n'a voté favorablement le compte administratif.

Le budget primitif, dans lequel se trouvait un grand nombre d'incohérences n'a même pas été mis au vote par le Président du SICTOM.

Les deux Présidents de communauté de communes ont adressé un courrier conjoint au Préfet de l'Indre, avec copie au Préfet du Cher, pour demander la refonte de ses statuts et de son bureau afin de mettre très rapidement de mettre en place les mesures de redressement des comptes du SICTOM par une gestion saine, sincère en tenant compte du poids démographique des deux EPCI.

Les jours qui nous attendent ne sont pas des plus réjouissants et à n'en pas douter des choix douloureux devront être opérés.

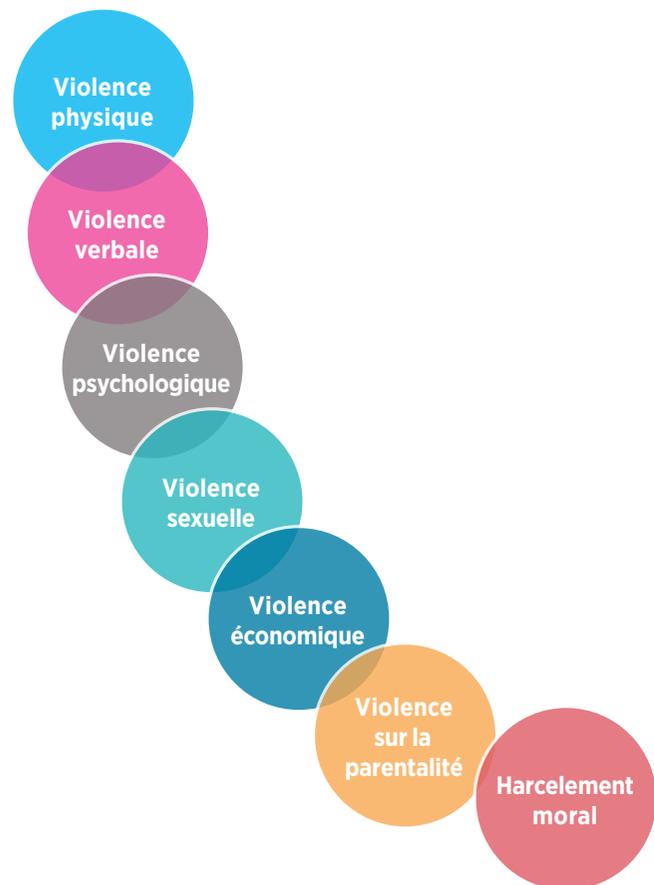


PRÉVENTION : LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

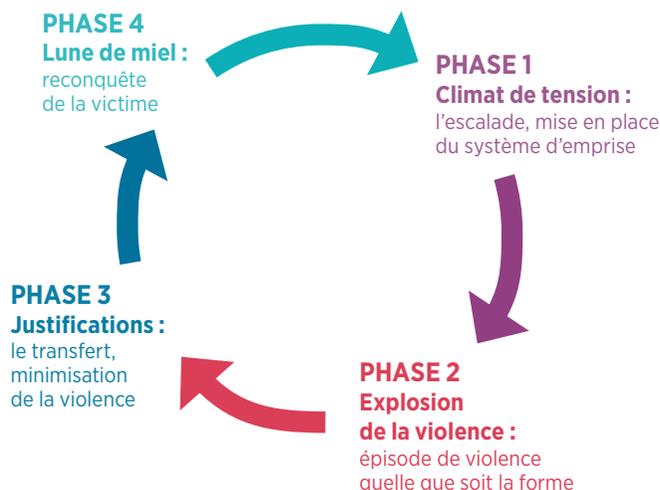
Depuis plusieurs années, les violences intrafamiliales (VIF) sont une priorité gouvernementale qui se traduit par la succession de plans interministériels et une évolution progressive de la législation.

Les violences intrafamiliales : Qu'est-ce que c'est ?

Les violences intrafamiliales regroupent les violences au sein du couple et celles exercées à l'encontre des mineurs et des ascendants au sein de la cellule familiale. Elles se traduisent sous différentes formes.



La violence au sein du couple se manifeste sous forme d'un cycle dans lequel se succèdent différentes phases permettant à l'auteur de maintenir une emprise sur la victime. Ces phases se répètent dans le temps et peuvent s'accélérer au fil du temps.



Je suis victime : que puis-je faire ? À qui puis-je faire appel ?

Les violences impactent la personne tant sur le plan psychologique que sur les conditions de vie. Dans tous les cas, les violences intrafamiliales impliquent nécessairement un réseau composé de divers professionnels compte tenu de leur complexité, tant dans leurs mécanismes que dans leur expression. Le rôle des professionnels est primordial pour permettre une mise à l'abri de la victime et pour garantir sa mise en sécurité à plus long terme. Cela suppose donc de créer un climat d'écoute et de confiance, sans jugement (même avec des retours) et de soutenir et valoriser la victime dans ses démarches tout en respectant son rythme.

Les acteurs judiciaires

Les faits de violences intrafamiliales peuvent être signalés auprès de la gendarmerie par le dépôt d'une plainte qui peut être accompagnée d'un certificat médical (même sans violence physique).

- Le 17 est à composer en cas d'urgence,
- La Gendarmerie de Saint-Florent-sur-Cher : 02 48 55 87 00 – 6 rue Jean Moulin – 18400 Saint-Florent-sur-Cher.
- Une plainte peut être déposée directement auprès du Procureur de la République de BOURGES par courrier au Tribunal Judiciaire – 8 rue des arènes – 18000 BOURGES.
- Le Barreau de Bourges est composé d'avocats qui ont une mission d'ordre public et concourt au service public de la justice. Il facilite l'accès au droit et à la justice.

Les acteurs associatifs

Dans le département du Cher, les acteurs principaux du réseau violences intrafamiliales vous accueillent avec ou sans procédures judiciaires. Vous pouvez contacter :

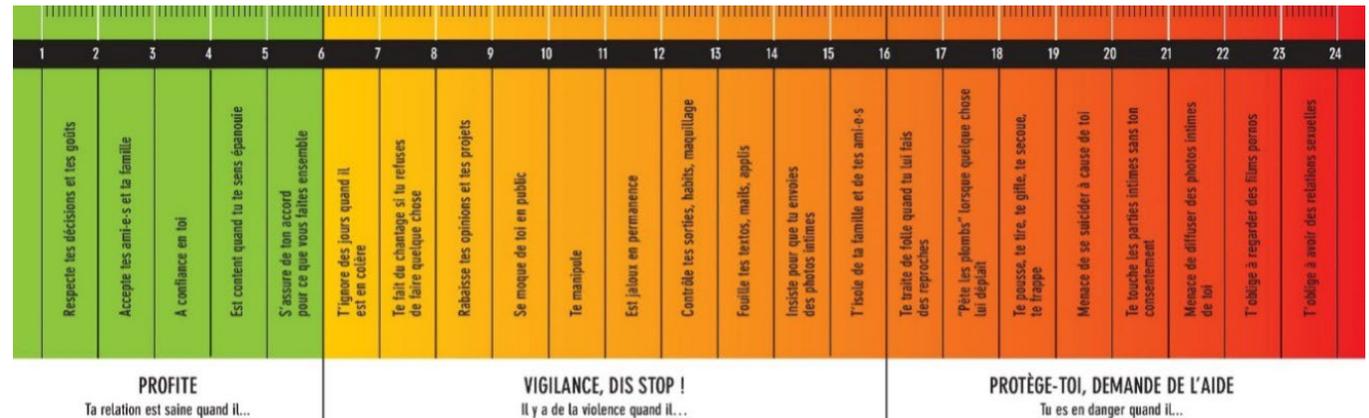
- Le Service Aide Aux Victimes (SAVI), Association le Relais : 12 place Juranville - 18000 BOURGES 02 48 65 66 24 (suivi, écoute, soutien, information sur le plan social, psychologique et juridique). Des permanences sont effectuées sur le département. Il dispose également d'une intervenante sociale en gendarmerie basée au groupement de gendarmerie. Elle travaille étroitement avec les brigades de gendarmerie.
- Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 6B rue du Pré Doulet- 18000 BOURGES – 02 48 24 00 19 (information juridique confidentielle, anonyme et gratuite).
- Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) : 8 rue des arènes - 18000 BOURGES - 02 48 68 33 83 (information juridique). Des permanences sont effectuées sur tout le département.
- Association le Relais Enfance et Famille, AVIF 18 : 2 rue du Pré Doulet – 18000 BOURGES – 02 48 70 02 72 (soutien psychologique et groupe de paroles).
- 115 : pour un hébergement d'urgence

Des outils accessibles à tous

Des outils ont été créés pour permettre d'évaluer la violence au sein du couple et faire prendre conscience de comportements inadaptés.

- Le violentomètre est un outil de prévention permettant de visualiser si la relation est basée sur le consentement et si elle ne comporte pas de violences.
- Mémo de Vie est à destination tant des victimes directes que de leurs proches.

Accessible sur www.memo-de-vie.fr, il s'agit d'un site gratuit et hautement confidentiel comportant 4 fonctionnalités clefs : un journal, un coffre-fort numérique, une bibliothèque de ressources, une rubrique « contacts utiles ».



Numéros nationaux :



17 pour joindre la gendarmerie

15 spécifique aux urgences médicales

18 pour joindre les pompiers

119 pour l'enfance en danger

3919 violences femmes infos

114 numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

116 006 numéro d'appel d'urgence et d'aides aux victimes d'infractions

Des outils suite à une décision de justice

Le « Téléphone Grave Danger » (TGD) est un dispositif de protection à destination des personnes en situation de grave danger dans le cadre de violences conjugales ou de viol. Le Procureur décide l'attribution d'un TGD à la suite d'une évaluation de la situation par le Service d'Aide aux Victimes afin qu'il puisse apprécier la gravité de celle-ci.

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) est un dispositif visant à agir contre les violences au sein de la famille dont l'objectif est de faire diminuer significativement le nombre de victimes de violences graves dans le contexte intrafamilial. Le BAR permet d'interdire le rapprochement entre les deux conjoints, partenaires ou concubins (ou ex) au travers d'un dispositif technique composé d'une unité mobile victime et une autre pour l'auteur.

L'Ordonnance de protection est une décision de justice délivrée par le Juge aux Affaires Familiales dans l'urgence. Différentes mesures de protection peuvent être décidées telles que l'interdiction d'entrer en contact, l'attribution prioritaire du logement commun, les modalités des droits de visites et d'hébergement pour les enfants,

Les enfants exposés à la violence conjugale peuvent développer un syndrome de stress post traumatique affectant son développement et son fonctionnement psychologique. Ils présentent également un risque de reproduire les comportements violents que ce soit en tant qu'auteur ou bien en tant que victime.

Pour un soutien psychologique :

• **Relais Enfance et Famille : 02 48 70 02 72**

• **Maison des adolescents (ANPAA) : 02 48 70 79 79**

Je suis auteur : que puis-je faire ?

Vous pouvez contacter le **08 019 019 11**.

Il s'agit d'une plateforme téléphonique composée de psychologues et de professionnels de la prise en charge des auteurs ouvert du lundi au dimanche de 9h à 19h.

Association Le Relais

INFORMATIONS PRATIQUES

Liste des Assistantes Maternelles



AUBIN Nadège – 14 Avenue Ferdinand Mège
Rosières 18400 Lunery – Tél. **06 60 63 42 08**

BILLARD Sylvie – 12 Rue La Croix Balante –
18400 Lunery – Tél. **02 48 68 91 50**

CANTIN Nathalie – 3 Rue du Cerf –
Rosières 18400 Lunery – Tél. **02 48 68 97 20**

HERHEL Bénédicte – 2 Route de L'Échalusse –
18400 Lunery – Tél. **06 87 70 85 84**

PALISSON Anita – 2 Nouvelle Avenue –
Rosières 18400 Lunery – Tél. **02 48 68 94 41**

PAVIOT Alexandra – 3 Rue Anna Noblet –
18400 Lunery – Tél. **06 19 85 67 22**

ROUIBI Malika – 1 Rue des Carrouges –
Rosières 18400 Lunery – Tél. **02 48 27 91 05**

Agences Postales Communales

Lunery - 02 48 68 09 07
Du lundi au vendredi : 9 h - 11 h45
Rosières - 02 48 68 92 57
Mardi, mercredi et vendredi : 15 h 15 - 17 h15

Culture

Bibliothèque Boris-Vian - 02 48 23 22 01
Lundi et mardi : 16 h 30 - 18 h
Mercredi : 14 h - 16 h
Jeudi et vendredi : 16 h 30 - 18 h

Santé

Cabinet médical de Rosières
Dr François Arnoux
Annexe rue de la Gare - 02 48 50 25 34

Infirmière

Mme Fatiha Idel-Mehdaoui
Avenue de la Gare - 02 48 68 90 71 ou 06 28 49 16 43

Déchets

Déchetterie de Rosières
Lundi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30

Ramassage Déchets Ménagers – SICTOM
Mercredi matin

Service des eaux et assainissement

FerCher-Pays Florentais - 02 48 23 14 52

Nouveau numéro d'appel astreinte SAUR - 03 80 45 18 08

Alerte Crue - 08 25 15 02 85
www.vigicrues.gouv.fr

Urgence Gaz - 0800 47 33 33

Marchés

Marché de Lunery
Mercredi matin, Place Jacques Georges

Marché de Rosières
Le 3^e dimanche du mois

Social

Assistante Sociale - Laurence Crétier
En Mairie-Annexe de Rosières
Les 2^e et 4^e jeudis du mois au matin
Sur rendez-vous à la Maison de la Solidarité
De St-Florent-sur-Cher - 02 48 25 26 30

AMD - 02 48 55 16 39

Service de portage de repas à domicile

ADMR - 02 48 02 06 38
Association du Service à Domicile
Permanence vendredi : 9 h 30 - 11 h 30
Place de la République à St-Florent-sur-Cher

ADPAC - FACILAVIE - 02 48 23 06 70

Aide à domicile aux personnes âgées du Cher

2^e et 4^e jeudis du mois
Salle Roseville : 14 h -16 h

Sécurité Sociale

Pour rendez-vous 0820 904 180

AUTRES INFORMATIONS

Pharmacies de garde

Sous réserve de modification

Résogardes : 32 37

23 mai, 24 mai et 4 juillet

Pharmacie Mijoin - 02 48 26 20 28
55, Grande Rue - Chârost

30 mai et 11 juillet

Pharmacie André - 02 48 26 44 53
23, rue Parmentier - La Chapelle St-Ursin

6 juin

Pharmacie Desevaux - 02 48 55 03 98
22, av. du Général Leclerc - St-Florent-sur-Cher

13 juin et 25 juillet

Pharmacie Padeloup - 02 48 55 00 50
6, av. Gabriel-Dordain - St-Florent-sur-Cher
Place de la République
(durant la période des travaux)

20 juin et 18 juillet

Pharmacie Antignac - 02 48 55 00 16
68, av. Gabriel-Dordain - St-Florent-sur-Cher

27 juin et 14 juillet

Pharmacie Dehmouche - 02 48 64 71 10
11, av. Anciens Combattants - Trouy

Centre de loisirs Simone Veil de Civray

Chaque mercredi, le centre de loisirs accueille les enfants dès 7h jusqu'à 13h avec repas inclus. A la rentrée prochaine, il est envisagé de l'ouvrir jusqu'à 18h30 en fonction des inscriptions. Pour plus d'informations, contactez la mairie de Civray au 02.48.55.14.09 ou mairie.civray@gmail.com



État-Civil

NAISSANCES

Hayden SIEGLER, le 25 octobre 2020

Naël COSSON, le 6 novembre 2020

Martin MADELMONT, le 17 novembre 2020

Tiago LAGARDE MARILLAUD, le 25 décembre 2020

Chloé FRADET TAING, le 26 décembre 2020

William DANGER, le 25 janvier 2021

Nelio BOUQUIN MAURICE, le 24 janvier 2021

PACS

Quentin SCHIVRE et **Alexandra TRUNDE**, le 16 octobre 2020

Sébastien BRISSET et **Mélanie GUEGUEN**, le 14 janvier 2021

Christian POIX et **Séverine BOISSAT**, le 19 février 2021

DÉCÈS

Anna LABOMBARDA veuve **SANTELIA**, le 7 mars 2020

Amid ZIADI, le 16 septembre 2020

Gracinda LOUREIRO BARBOSA veuve **DA SILVA BERTOLUCI**,
le 1^{er} décembre 2020

Nicola LUCIANI, le 11 décembre 2020

Stajka BUCEVAC épouse **SPICA**, le 3 janvier 2021

André BARBILLAT, le 3 mars 2021

	2018	2019	2020
Naissances	15	10 ↘	16 ↗
Mariages	3	3 →	2 ↘
Pacs	4	3 ↘	3 →
Décès	17	13 ↘	13 →

DU 19 JUIN
AU 19 SEPT. 2021

Les associations
et la municipalité
de Lunery sont
heureuses de vous
préparer :

GOOD
TIMES

un
été
à Lunery

FREE!

Animations, soirées, brocantes,
festivités du 14 juillet
pour petits et grands
programme à venir sur www.lunery.fr

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

ministere.interieur
@Place_Beauveau

